

**Séance du 9 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit,  
Le neuf juillet, à vingt heures,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
sous la présidence de Monsieur Christian CHARVET, Maire.

**Date de la convocation** : 4 juillet 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Présents** : M. Christian Charvet, Maire, M<sup>mes</sup> Geneviève HELFENSTEIN, Martine POUURET ROCARD, Sandrine PAIN et M. Jacky PERREAZ, Adjoint, MM. René FAURE, Dominique GIMELLE, Jocelyn CLERC, Jacky BOUCHARD, Jacques PERAZIO et Mme Laurence FRIOL, conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Patrick POUURET et M<sup>me</sup> Sylvie BLANCHARD, conseillers municipaux.

**Absente non excusée** : M<sup>me</sup> Mélanie LE GOFF, conseillère municipale.

**Pouvoirs donnés** :

M<sup>me</sup> Sylvie BLANCHARD a donné pouvoir à M. Christian CHARVET.

**Secrétaire de séance** : Mme Martine POUURET ROCARD.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

**I - Approbation du compte rendu du 11 juin 2018 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II - Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :**  
aucune.

**III - Délibérations :**

**N° D 2018 7 1 : Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps non complet**

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu qu'il y a lieu d'intégrer dans le poste de travail d'un agent l'ajout du quart d'heure supplémentaire de garderie de 7 h 15 à 7 h 30, Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet.

Il propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi à temps non complet de 24,16 heures hebdomadaires annualisées prise par délibération en date du 01/10/2016, à 24,95 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 voix POUR (dont 1 pouvoir) :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

- DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.
- DE MODIFIER le tableau des emplois.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

**N° D 2018 7 2 : DM 1 du budget communal, virement de crédits pour une subvention exceptionnelle à verser à l'association Boule Nazairoise**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6228 (011) : Divers	-300,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	300,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**N° D 2018 7 3 : Subvention exceptionnelle à verser à l'association de La Boule Nazairoise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention de 300 € à la Boule Nazairoise suite à la qualification de sept équipes du secteur Royans, qualifiées pour participer aux différents championnats de France en quadrettes, doublettes et en tête à tête pour la participation aux frais d'hébergements, restauration et transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 voix POUR (dont 1 pouvoir) :

**ACCEPTÉ** de verser une subvention de 300 € à cette association.

**DIT** que les crédits seront pris sur le reste à répartir à l'article 6574 en dépenses de fonctionnement.

**IV - Commissions communales :**

**Fêtes et cérémonies :**

Cérémonie commémorative du 14 juillet aura lieu à 11 H. Rappel de la cérémonie de Wesermunde le 29/07. Les bénévoles sont les bienvenus pour aider à servir l'apéritif.

### Ecole :

Un réaménagement de la cantine est prévu avec une installation différente des tables. La salle de la garderie devient le réfectoire des élèves de maternelle à la rentrée. A la demande de Mme Poudret Rocard, Mme Pain donne lecture du règlement de la cantine qui sera diffusé prochainement aux parents sur le site internet de la commune. Pour rappel les dossiers d'inscriptions de la garderie et de la cantine sont téléchargeables sur ce site.

Mme Poudret Rocard informe les élus qu'un tableau à pastilles est mis en place pour la rentrée prochaine afin de quantifier par élève le comportement de chacun.

Madame Da Fonseca, Directrice de l'école, fait savoir son besoin en bureaux de 60 cm avec chaises pour la rentrée.

Mme Poudret Rocard souhaite que l'on vérifie s'il y a suffisamment de tapis de sols et souhaite acquérir 2 aspirateurs. Mme Pain signale qu'il est nécessaire d'acheter un peu de vaisselle.

Un goûter a eu lieu à l'école à 15 h 30 à la place de la kermesse qui avait été annulée. Des boissons ont été apportées par l'APE. Les parents étaient conviés.

### Fleurs :

Les fleurs souffrent de la chaleur et d'un manque d'arrosage faute de personnel suffisant. Monsieur le Maire informe du recrutement d'une personne affectée à l'entretien des espaces verts. Madame Friol regrette que l'arrosage automatique au pont du tram ait été installé tardivement. Elle rappelle que la mauvaise herbe est présente partout et notamment encore autour de la citerne du SDH. M. le Maire fait part du courrier envoyé pour leur demander de désherber. Pour finir, une jardinière située à côté du mur des fusillés a été volée.

### Tourisme :

Une fréquentation régulière au camping. Le site fonctionne bien. Certains clients font des suggestions intéressantes qui pourraient être soumises au conseil municipal. Un bilan sera fait en fin de saison.

### Expositions :

Les premières expositions ont démarré.

### Environnement :

Mme Helfenstein informe qu'elle a passé commande de deux tables de pique-nique et de poubelles à installer près du ponton du Rif Rouge, d'une vitrine extérieure pour l'école maternelle, d'un miroir extérieur de trafic de véhicules, d'un panneau d'information pour les associations au Pied du Côteau.

Un appel sera lancé auprès de la population pour l'arrachage de l'ambrosie.

### Divers :

Tapage nocturne constaté à nouveau dans les bâtiments du SDH par un locataire indélicat.

A l'occasion du Tour de France, le Conseil Départemental a proposé à la commune l'installation d'une grande banderole. N'étant pas satisfait du rendu du projet, celle-ci a été financée par des sponsors et la commune et sera installée par des cordistes sur l'Aqueduc.

M. Gimelle sollicite quelques bénévoles pour le dépliage vu les dimensions. Cette dernière restera tout l'été.

### V - Courriers divers :

-Prévention routière : les interventions n'ayant plus lieu depuis 3 ans auprès des CM à l'école, il a été proposé de remettre en place les pistes cyclables. Mme Da Fonseca propose une intervention en mai ou juin 2019.

-Cours de Yoga : une association de Saint-Just-de-Claix sollicite la salle des fêtes pour proposer des cours de Yoga aux habitants. Le conseil municipal n'est pas contre pour le jeudi soir, sous certaines conditions.

-Blanc Travaux Publics : Monsieur le Maire propose la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement et fait part de deux devis qu'il a reçus : l'un concerne un terrain aux Bouveries, l'autre concerne le raccordement en EU de la maison Andrevet. Ce dernier relève d'une négociation d'échange de terrains que la commune souhaite acquérir.

#### **VI - Questions diverses :**

M. Bouchard explique à l'assemblée que depuis que l'accès a été fermé par un riverain à l'extrémité du chemin des Bouveries, les personnes extérieures qui viennent se baigner dans la rivière, stationnent sur le côté de la route ce qui gêne la circulation.

Beaucoup de débris sont jetés, la baignade est interdite. Monsieur le Maire a prévu une rencontre avec EDF.

Les adjoints sont priés de donner leurs dates de congés.

La séance est levée à 21 h 15.

#### **Signature des membres du Conseil municipal :**

1<sup>er</sup> Adjoint : Mme Geneviève HELFENSTEIN :

3<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Sandrine PAIN :

4<sup>ème</sup> Adjoint : M. Jacky PERREAZ :

M. Dominique GIMELLE :

M. René FAURE :

M. Jacques PERAZIO :

Mme Laurence FRIOL :

Mme Sylvie BLANCHARD :  
(a donné pouvoir à M. Christian CHARVET)

M. Jocelyn CLERC :

M. Jacky BOUCHARD :

**Le Secrétaire de séance,**  
M<sup>me</sup> Martine POUDRET-ROCARD

**Le Maire,**  
Christian CHARVET